



*Les textes modifiant les statuts des Aides-Soignants, Auxiliaires de Puériculture, Aides Médico-Psychologiques, A.S.H.Q., Administratifs et Personnels Techniques ont été publiés début août 2007...*

**Mise en place qui s'annonce laborieuse ... pour pas grand chose !**

**ET RIEN pour les paramédicaux et assistants socio-éducatifs !!!**

**Paramédicaux , Assistants sociaux-éducatifs .....**

- ✓ arrêtés du 07 mars 2007 concernant la prime spécifique
- ✓ décret 2007- 964 du 15 mai 2007

**FEDERATION SUD SANTE-SOCIAUX**

**70 rue Philippe de Girard  
75 018 PARIS**

**Téléphone : 01 40 33 85 00 – Adresse Mail : [info@sud-sante.org](mailto:info@sud-sante.org)**

# Paramédicaux, Assistants Socio-éducatifs

## Pas de revalorisation salariale !

Infirmiers DE, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, pédicures podologues, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, diététiciens, techniciens de laboratoire, manipulateurs électroradiologie, préparateurs en pharmacie, assistants socio-éducatif ...

Les avancées obtenues pour les paramédicaux en 1988 fondent chaque année car la grille CII n'a jamais été revalorisée !

Depuis 1993 aucune revalorisation non plus des grilles des assistants sociaux !

Autant de professionnels, dont les conditions salariales de début de carrière se « smicardisent », malgré l'évolution du niveau d'études, des fonctions exercées et l'augmentation des responsabilités et de la charge de travail !

Les seules mesurètes issues du protocole F P H d'octobre 2006 sont :

- La bonification de six mois d'ancienneté accordée aux agents classés au 2ème échelon de la classe normale.
- La modification du quota d'accès à la classe supérieure par rapport à l'effectif total des corps des infirmiers, des médico-techniques et rééducation est fixée à :
  - ✓ 34% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007
  - ✓ 37% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008
  - ✓ 40% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- La revalorisation de la prime « Veil » de 13,78 € (effet au 1<sup>er</sup> mars 2007) pour les infirmiers (IDE, IBODE, IADE, Puéricultrice), les sages femmes. Si cette prime avait été intégrée dès le début dans le traitement de base, sa valeur aurait doublée par rapport à son montant actuel.

**Sud a refusé de signer le protocole de la Fonction Publique Hospitalière du 19 octobre 2006 qui étale le saupoudrage de mesurètes jusqu'en 2009 et ne prend pas en compte les véritables revendications des professionnels hospitaliers.**

- Aujourd'hui le gouvernement augmente les honoraires des infirmiers libéraux de 10% mais refuse aux salariés des augmentations salariales.
- Aujourd'hui le gouvernement veut bloquer la création des services de soins infirmiers à domicile au profit du lobbying des libéraux ! Cela signifie une libéralisation accrue de la profession infirmière au détriment de la création de postes salariés.
- Aujourd'hui, le gouvernement ne revalorise que la prime "Veil" dont l'augmentation ne couvrira même pas la cotisation à l'Ordre professionnel infirmier.

La tactique est claire. Au lieu de répondre aux exigences de reconnaissance, la mise en place des ordres professionnels entretient l'illusion que la profession serait prise en considération. Nous refusons que les professionnels aient à payer pour pouvoir travailler au lieu d'être rémunérés à la hauteur de leur qualification et de leurs responsabilités...

Pour rendre les professions paramédicales attractives et prendre en compte le niveau d'études Bac +3, il faut :

**sud**

revendique

- ⇒ La reconnaissance du niveau licence,
- ⇒ Le reclassement au niveau de la catégorie A avec maintien du droit à la retraite à 55 ans,
- ⇒ Une carrière linéaire sans barrage supprimant la classe supérieure et les quotas, afin de rendre plus motivantes les carrières et d'éviter les départs prématurés,
- ⇒ De véritables mesures pour améliorer les conditions de travail.